

<https://47.snuipp.fr/CMPP-EN-DANGER>



CMPP EN DANGER !

- Métier - Rased, Psychologues, ASH -

Date de mise en ligne : lundi 9 mars 2020

Dernière mise à jour : 9 mars 2020

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Action :

Cette injonction de changements de fonctionnement et tout le mépris qui va avec pour les approches thérapeutiques actuelles orientés par la psychanalyse ont été très mal accueillis. Rapidement au plan régional un collectif inter-professionnel médico-social s'est créé et une manifestation est prévue le vendredi 13 mars devant l'ARS de Bordeaux. Voir ci-joint le tract d'appel.

- Lien pour signer la pétition

<http://chng.it/ph6X48Gy>

- Adresse mail pour rejoindre le collectif

cjmsna chez gmail.com

Le contexte :

Il est indiqué dans le cahier des charges que les CMPP devront accueillir dorénavant uniquement des enfants relevant de la MDPH avec troubles neuro-développementaux et que les enfants "aux troubles légers" seront pris en charge à l'éducation nationale par des "rased renforcés" (?).

A l'EN aucune annonce n'apporte d'informations sur ces prochaines pratiques et l'incidence sur les classes, les enseignant-es, n'est pas mesurée.

Les détails

En novembre 2019, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a présenté le

« cahier des charges régional » imposant un repositionnement du CMPP

et une évolution de ses pratiques vers « un fonctionnement en plateforme ressource médico-sociale pour la prise en charge des enfants avec des troubles neurodéveloppementaux », cela dans un délai de 9 mois.

- Cette injonction impose les « bonnes pratiques » uniquement issues des neurosciences.
- Difficultés et souffrances scolaires nécessitent pourtant une analyse plurielle dans laquelle l'approche psychodynamique trouve toute sa place.
- Effectuer des bilans, poser des diagnostics neuro-développementaux, coordonner, préconiser des recommandations éducatives : telles sont les nouvelles missions affectées au CMPP. C'est donc la disparition du SOIN !*

Quel suivi pour les enfants n'entrant pas dans le champ du handicap et jusque là suivis par le CMPP ?

Dans ce cahier des charges, nous lisons p.11 : « Pour les enfants présentant des troubles plus légers ne donnant pas lieu à une compensation individuelle des conséquences d'un handicap, le renforcement actuel des Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) par l'Education Nationale permettra de prendre davantage en charge ces enfants actuellement accompagnés par les CMPP. »

CMPP EN DANGER !

- Les RASED auraient donc vocation à apporter du Soins ? Ce n'est pas leur mission.
- Les RASED seraient dotés de plus de moyens ? alors que le maillage territorial est actuellement incomplet, nous ne pouvons qu'être sceptiques.

Dans un contexte de déstructuration des établissements médico-sociaux, le CMPP est lui aussi réquisitionné au nom de l'école inclusive, perdant ainsi sa mission première : accompagner les enfants/élèves en souffrance psychique.